

A vérifier au prononcé

Intervention de la délégation du Cambodge (17^{ème} Session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme : Sénégal, --le 21 Octobre 2013)

.....

Monsieur le Président,

1. Le Cambodge souhaite la bienvenue à la délégation Sénégalaise dirigée par SE Monsieur le Ministre des affaires étrangères et la remercie pour la présentation de son rapport national qui explique de manière claire la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du premier cycle de l'EPU.
2. Nous reconnaissons que les droits de l'homme sont garantis dans la Constitution du Sénégal et le pays joue un rôle constructif dans le domaine des droits de l'homme tout en s'engageant activement dans un dialogue soutenu avec différents mécanismes régionaux et internationaux, y compris ceux des Nations Unies.
3. Le Cambodge prend note avec une satisfaction que le Sénégal a adopté un certain nombre de programmes et des plans d'action pour le développement, y compris la stratégie de Croissance Accélérée (SCA), la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) et la stratégie nationale de développement économique et Sociale (SNDES) 2013-2017.
4. Nous saluons la ratification par le Sénégal un certain nombre des instruments internationaux importants, notamment la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2008), ainsi que celle relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif (2009). Le Sénégal a également ratifié la convention de la Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale le 1er décembre 2011, et la Convention contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier, des femmes et des enfants, ainsi que son Protocole additionnel.
5. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par le Sénégal, particulièrement dans de la lutte contre la pauvreté, ainsi que l'application des lois et des plans d'action connexes, tout en reconnaissant que les droits de l'homme restent encore un défi permanent pour tous les pays, ---y compris le Sénégal -et que le gouvernement entend poursuivre son engagement dans ce domaine, avec le concours de toutes les parties prenantes.
6. À cet égard, notre délégation souhaite formuler une recommandation pour le Sénégal: de continuer à assurer une meilleure protection des droits de tous les citoyens par la mise en œuvre des plans nationaux d'action récemment adoptées, en particulier ceux relatifs aux efforts visant à assurer les conditions d'une croissance socio-économique soutenue et durable, en vue d'une réduction significative de la pauvreté et, au demeurant, de l'atteinte des OMD.